VINGT-QUATRE HEURES APRÈS SON KIDNAPPING

Le wali d'Illizi libéré en Libye

Vingt-quatre heures après son kidnapping par «un groupe armé identifié composé de trois personnes», selon le ministère de l'Intérieur, le wali d'Illizi, Mohamed Laïd Khelifi, a été libéré hier à 16 h 45 mn.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'information a été communiquée hier en fin d'après-midi par le ministère de l'Intérieur, indiquant que la libération de M. Khelifi a eu lieu en «territoire libyen» et que «les ravisseurs ont été arrêtés à 150 km en profondeur du territoire libyen».

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a fait savoir, par ailleurs, que ce sont les «autorités libyennes qui ont libéré le wali d'Illizi, M. Mohamed Laïd Khelifi, et qu'il sera remis de façon imminente aux autorités algériennes au niveau du poste frontalier de Deb Deb, au sud-est de l'Algérie.

Selon un élu local sous couvert de l'anonymat, «la mobilisation était totale tant du côté algérien que du côté libyen pour dénouer cette crise». Cet élu nous a également confirmé que le wali d'Illizi était «victime d'un guet-apens orchestré par des personnes étrangères à la région, qui ont fomenté un faux mouvement de protestation pour commettre leur acte». «Nous dénonçons ces pratiques malveillantes qui portent préjudice à notre pays et à notre région», a ajouté notre interlocuteur. Mohamed Laïd Khelifi, le wali d'Illizi, avait fait l'objet avant-hier d'un enlèvement dans la région de Timeroualine, une localité située à 80 km de Deb Deb.

L'information confirmée officiellement par le ministère de l'Intérieur dans la journée d'hier a fait état que M. Khelifi était «sain et sauf» et qu'il a «pu prendre contact par téléphone avec sa famille à 21 h 30 sans toutefois préciser le lieu où il se trouvait».

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, rendu public hier dans la mi-journée, «le lundi 16 janvier 2012 à 16h au retour d'un déplacement dans la commune de Deb Deb (Illizi) effectué dans le cadre des missions régulières d'inspection et de travail et après une rencontre qui s'est tenue dans cette localité à laquelle ont pris part M. Mohamed Laïd Khelifi (wali d'illizi), le président de l'Assemblée populaire de wilaya, le chef de daïra d'Aïn Aménas, ainsi que le président de l'Assemblée populaire communale de Deb Deb et les représentants de la société civile, le véhicule du wali d'Illizi a été intercepté dans la région de Timeroualine par trois jeunes Algériens armés et identifiés».

Le communiqué du ministère ajoute que «le président de l'APW ainsi que le chargé de protocole et le chauffeur du wali d'Illizi ont été relâchés, tandis que le wali a été gardé par ses ravisseurs et dirigé vers la frontière algéro-libyenne».

«Le wali, dont le véhicule a été retrouvé "abandonné" non loin du lieu de l'enlèvement, a pu prendre contact par téléphone avec sa famille à 21h30 sans toutefois préciser le lieu où il se trouvait», précise le communiqué.

«Toutes les dispositions sont prises et tous les moyens appropriés sont mobilisés à tous les niveaux pour assurer la libération du wali dans les meilleurs délais possibles», ajoute le communiqué du ministère de l'Intérieur.

Photo : DR

Les ravisseurs, des proches d'Abou Zeïd

A en croire une source, les auteurs du kidnapping seraient des proches de Abdelhamid Abou Zeïd, un des chefs de la nébuleuse d'Al Qaïda activant dans la région du Sahel. Toutefois, aucune revendication n'a été formulée par les ravisseurs du wali d'Illizi.

Rappelons qu'Abou Zeïd avait été condamné le 2 janvier par contumace à la perpétuité par le tribunal criminel près la cour d'Alger pour appartenance à un groupe terroriste international et, en particulier, pour son implication dans l'enlèvement d'Occidentaux en 2003.

Durant le même procès, cinq membres de la famille d'Abou Zeïd ont été condamnés à dix ans de prison chacun pour constitution de groupe armé international.

Ainsi, même si du côté officiel, on écarte pour le moment la thèse d'un kidnapping d'Al Qaïda, il n'en demeure pas moins que pour les observateurs de la question sécuritaire, cette option reste «pour le moment la plus plausible».

De son vrai nom Mohamed Ghdir, Abou Zeïd a été révélé officiellement pour la première fois lors de l'ouverture de son procès devant le tribunal criminel d'Alger.

La quarantaine passée, il est apparu pour la première fois en 2003 comme adjoint d'Abderrezak El-Para, lors de l'enlèvement de trente-deux touristes européens dans le Grand Sud algérien.

Selon l'arrêt de renvoi, les accusés ont indiqué avoir vu en 2003 un groupe d'otages gardés par Abou Zeïd, dans la région d'Illizi, l'extrême sud-est de l'Algérie, et avoir rencontré dans cette zone Abderrezak El-Para, principal instigateur de ces enlèvements.

Les accusés ont également précisé qu'ils avaient participé au soutien financier et logistique du groupe d'Abou Zeïd en assurant notamment le ravitaillement en carburant, acheté en Libye grâce à l'argent amassé à partir de trafics de drogue et de cigarettes.

Présenté comme un des chefs d'Aqmi dans la zone sahélienne, Abou Zeïd est également soupçonné d'être responsable d'une série de rapts, dont celui du Britannique Edwin Dyer, tué en juin 2009, et en 2010 de cinq Français, un Malgache et un Togolais dans le nord du Niger.

A. B.

AFFAIRE DGSN-ABM

Le procès en appel se tiendra ce jeudi à la cour d'Alger

Après avoir été reporté suite au retrait de la défense, le procès en appel de l'affaire opposant la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à la société privée ABM, spécialisée dans la vente du matériel informatique, aura lieu demain à la cour d'Alger. Un procès lors duquel la défense promet des révélations.

Il s'agit du deuxième report de ce procès opposant la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à la société privée ABM, spécialisée dans la vente du matériel informatique.

La bataille des procédures avait constitué, le 22 novembre dernier, la caractéristique de ce procès.

Que ce soit en première instance ou en appel, les avocats de la défense ont persisté dans leur démarche à revendiquer le «fameux» rapport «élaboré par l'inspection de la Sûreté nationale », dans lequel il est mentionné que «la validité du marché conclu entre la DGSN et la société ABM pour l'acquisition d'onduleurs était conforme aux procédures mises en place par l'institution policière pour l'accomplissement de ce genre d'opération».

En effet, c'est autour de cette «problématique» que la défense avait engagé un bras de fer avec le président de la quatrième chambre criminelle de la cour d'Alger, Tayeb Hellali. La bataille procédurale a duré plus de deux heures, durant laquelle chacune des parties a voulu faire «admettre» le bien-fondé de sa démarche. «Nous revendiquons ce rapport, d'autant qu'il existe. Mieux encore, il n'y a point de plainte dans ce dossier», dira l'avocat Bouchachi. Lui emboîtant le pas, Me Abdelmadjid Sellini s'est interrogé sur «les raisons qui empêchent la justice de verser ce document dans le dossier». «Le rapport a été cité par le juge d'instruction qui évoque la conformité des procédures dans l'octroi du marché pour le compte de la société ABM. Or, dans son ordonnance de renvoi, le juge d'instruction n'a pas fait référence à cet important passage du rapport.

Il s'est seulement contenté de mettre en évidence le lien de parenté entre M. Oultache et Sator.

Alors qu'on nous ramène ce fameux rapport ou son rédacteur et qu'on en finisse une bonne fois pour toutes avec cette affaire, sinon la défense va se retirer», avait menacé le bâtonnier Sellini.

Face au refus du juge de donner suite à leurs doléances, la défense avait décidé de quitter la salle d'audience pour se concerter sur la suite à donner à leurs démarches.

A l'ouverture du procès le 22 novembre dernier, le juge Hellali avait annoncé la couleur en lançant à l'adresse de la défense : «Nous sommes en procès et rien n'influera sur son déroulement.» «Laissez-moi juger cette affaire dans le respect de la réglementation et des procédures judiciaires. Que chaque partie fasse son travail conformément à la législation en vigueur. Je n'ai peur de personne. M. Oultache, si vous êtes innocent, vous bénéficierez des textes de loi, et si vous êtes coupable, les mêmes dispositions vous seront appliquées. Laissez-moi faire mon travail», a déclaré le juge Hellali. A leur retour à la salle d'audience, les robes noires ont engagé de nouveau des «pourparlers» avec le juge. Ce dernier, qui a expliqué qu'il se limiterait au contenu du dossier et aux pièces versées, n'a point changé d'avis. Dès lors, les avocats des prévenus ont annoncé leur décision. «Nous allons nous retirer du procès», a lâché Me Belarif, avocat d'Oultache Chouaïb.

Pour rappel, prévu pour le 10 décembre dernier, le procès a été reporté sur décision du président de la troisième chambre criminelle près la cour d'Alger après la requête introduite par les avocats de la défense. Ces derniers avaient exigé la présence de «quelques témoins» considérés comme des «éléments-clés» pour «faire toute la lumière sur l'affaire».

En première instance, les mis en cause, au nombre de vingt-cinq, dont l'ex-chef de l'unité aérienne de la Direction générale de la Sûreté nationale, Oultache Chouaïb, ont été lourdement condamnés pour les chefs d'inculpation de «conclusion de marchés douteux, et passation de marchés publics en violation de la législation» dans l'achat d'équipements informatiques auprès de la société privée ABM.

Les vingt-cinq inculpés, dont dix-neuf fonctionnaires de la police, ont été condamnés à des peines de prison par le tribunal de première instance de Sidi-M'hamed, allant de deux à sept ans de prison ferme.

Abder B.